

GULF SPORT Fuel

Fiche de données de sécurité

SECTION 1: Identification de la substance/mélange et de la compagnie/entreprise

1.1. Identification du produit

Formulaire du produit : mélangé
Nom du produit : **Gulf Sport Fuel**

1.2. Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

utilisation de la substance/du mélange : carburant

1.3. Renseignements sur le fournisseur de la fiche de données de sécurité (FDS)

#1 FUEL IRISH TED-MENA LIMITED
Unit 12C Beulah Building
Finisklin Road
Sligo F91R2V5, Ireland

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Aucun information supplémentaire disponible

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou mélange

Classification (SGH-US)

Liq. inflam. 1	H224
STOT SE 3	H336
STOT SE 1	H370
ASP Tox 1	H304
Irrit. cut. 2	H315
Repr 2	H361
STOT SE 2	H371
STOT RE 1	H372
Tox. aqua. chron. 2	H411

2.2. Éléments d'étiquette

SGH- Étiquetage américain

Pictogrammes de danger (SGH-US):



Mention d'avertissement (SGH-US) :

Mentions de danger (SGH-US) :

Danger

H224 - Liquide et vapeurs extrêmement inflammables
H225 - Liquide et vapeurs très inflammables
H304 - Peut causer la mort en cas d'ingestion et de pénétration des voies respiratoires.
H315 - Provoque une irritation cutanée.
H336 - Peut causer de la somnolence ou des étourdissements.
H361 - Soupçonné de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître
H370 - Provoque des dommages aux organes
H371 - Peut causer des dommages aux organes
H372 - Provoque des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée
H411 - Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables

Conseils de prudence (SGH-US) :

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. - Interdiction de fumer
P233 - Conserver le récipient hermétiquement fermé
P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception
P241 - Utiliser des équipements électriques/de ventilation/d'éclairage/d'équipement antidéflagrants
P242 - Utiliser uniquement des outils antidéflagrants
P243 - Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques
P260 - Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols
P261 - Éviter de respirer les poussière/fumée/gaz/brouillard/vapeur/ aérosols
P264 - Laver soigneusement après manipulation
P271 - Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien ventilé
P270 - Ne pas manger, boire ou fumer lorsque vous utilisez ce produit
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement

P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection et des lunettes de protection.

P301+P310 - EN CAS D'INGESTION: APPELEZ IMMÉDIATEMENT UN CENTRE ANTIPOISON OU UN MÉDECIN

P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlevez immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/douche

P304+P340 - EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer

P312 - Appelez un CENTRE antipoison / médecin en cas de malaise

P314 - Consulter un médecin en cas de malaise

P331 - NE PAS provoquer le vomissement

P332+P313 - En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin

P362 - Enlevez les vêtements contaminés et lavez-les avant de les réutiliser

P370+P378 - En cas d'incendie : Utiliser du CO₂, un produit chimique sec, de la mousse (AFFF/ATC) ou de l'eau pulvérisée pour l'extinction

P391 - Recueillir les déversements

P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder le récipient hermétiquement fermé

P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais

P405 - Garder sous clef

P501 - Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.

GULF SPORT Fuel

Fiche de données de sécurité

2.3. Autres dangers

Les vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans l'espace de tête des systèmes fermés

2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS-US).

Aucun information supplémentaire disponible.

SECTION 3: Composition et information sur les ingrédients

3.1. Substances

Sans objet

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur du produit	%	Classification (GHS-US)
Naphta (pétrole), alkylate de gamme complète	(No CAS) 68527-27-5	0 -90	H224: liq. inflam. H315: irrit. cut. 2 H304: tox. par asp. 1 H336: STOT SE 3 H370: STOT SE1 H361: Repr Tox 2, H371: STOT SE 2, H372 : STOT RE 1, H411: tox. aqua. chron. 2
2-méthoxy-2-méthyl propane	(No CAS) 1634-04-4	0-30	H225 : liq. inflam. H315 : irrit. cut. 2

GULF SPORT Fuel

Fiche de données de sécurité

SECTION 4: Mesures de premiers soins

4.1. Description des mesures de premiers soins

Mesures de premiers soins après inhalation:	Transporter la personne à l'air frais. Si elle ne respire pas, administrez la RCR ou la respiration artificielle. Cherchez les soins médicaux immédiats.
Premiers soins après contact cutané:	Après contact avec la peau, laver immédiatement avec beaucoup d'eau et de savon. Si la peau rougit ou l'irritation se développe, consultez un médecin. En cas de contact avec les vêtements, enlevez vos vêtements.
Premiers soins après contact avec les yeux:	Rincez immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes tout en tenant les paupières écartées pour assurer le rinçage de toute la surface de l'œil. Retirez les lentilles cornéennes. Continuez à rincer pendant 15 minutes supplémentaires si un médecin n'est pas immédiatement disponible. Consultez immédiatement un médecin, de préférence un ophtalmologiste.
Premiers soins après ingestion:	Si le matériau est avalé, obtenez immédiatement des soins médicaux ou des conseils. NE PAS faire vomir à moins que le personnel médical ne le lui ordonne. Ne donnez pas du lait ou de boissons alcoolisées. Ne donnez jamais rien à une personne inconsciente.

4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes/blessures après inhalation:	Respirer des concentrations élevées peut être nocif. Peut causer une dépression du système nerveux central ou effets. Les symptômes peuvent inclure des maux de tête, excitation, euphorie, vertiges, incoordination, somnolence, étourdissements, vision floue, fatigue, tremblements, convulsions, perte de conscience, coma, arrêt respiratoire et mort, selon la concentration et la durée de l'exposition. Respirer de fortes concentrations de ce matériau, par exemple, dans un espace confiné ou par abus intentionnel, peut provoquer des battements cardiaques irréguliers pouvant entraîner la mort.
Symptômes/blessures après contact cutané:	Le contact peut provoquer rougeurs, démangeaisons et inflammation.
Symptômes/blessures après un contact oculaire:	Le contact peut causer de la douleur et une rougeur sévère et une inflammation de la conjonctive. Les effets peuvent devenir plus grave avec des contacts répétés ou prolongés.
Symptômes/blessures après ingestion:	Peut provoquer une irritation de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. Peut causer le nerf central système dépression ou effets. Symptômes peuvent inclure salivation, douleur, nausée, vomissement et la diarrhée. Exposition peut aussi causer symptômes du système nerveux central semblable à ceux indiqué sous « Inhalation »

4.3. Indication pour toute attention médicale immédiate et tout traitement spécial nécessaire

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés:	Moyens d'extinction appropriés : extincteur à neige carbonique (CO ₂), extincteur à mousse, poudre sèche (ABC ou BC), pulvérisation d'eau.
Moyens d'extinction inadéquats:	Aucun.

5.2. Risques particuliers causés par la substance ou le mélange

Risque d'incendie:	Liquide et vapeurs extrêmement inflammables.
Explosion:	En cas d'incendie ou s'il est chauffé, une augmentation de pression se produit et le récipient peut éclater, avec le risque d'une explosion ultérieure. Le ruissellement vers les égouts peut créer un incendie ou une explosion, les vapeurs dangereuses peuvent parcourir de longues distances le long du sol avant de s'enflammer / revenir à la source de vapeur.

5.3. Indications à l'intention des pompiers

Protection pendant la lutte contre l'incendie:	Les pompiers ne devraient pas entrer dans la zone d'incendie sans équipement de protection approprié, y compris la protection respiratoire – Porter un équipement de protection complète.
--	---

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions personnelles, équipement de protection et procédures

6.1.1. Pour le personnel non urgent

Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié. Évacuer le personnel inutile. Assurer une ventilation adéquate. Enlevez toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des zones sécuritaires.

6.1.2. Pour les intervenants d'urgence

Équipez l'équipe de nettoyage avec une protection adéquate. Utiliser un équipement de protection individuelle (EPI) approprié. **Procédures d'urgence** : À son

GULF SPORT Fuel

Fiche de données de sécurité

arrivée sur les lieux, un premier intervenant doit reconnaître la présence de marchandises dangereuses, se protéger et protéger le public, sécuriser la zone et demander l'aide de personnel qualifié dès que les conditions le permettent. Méfiez-vous des vapeurs qui s'accumulent pour former des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

6.2. Précautions environnementales

En cas de déversement de grandes quantités du mélange, il est nécessaire de prendre les mesures appropriées pour l'empêcher de se répandre dans l'environnement. Ne pas laisser le produit atteindre le réseau d'égouts. Aviser les services d'urgence pertinents. Remplacer les sols contaminés.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour le confinement	: Si possible, arrêtez l'écoulement du produit.
Méthodes de nettoyage	: Petit déversement : Arrêtez la fuite s'il n'y a pas de risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Utilisez des outils anti-étincelles et de l'équipement antidéflagrant. Éliminer les déchets par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Déversement important : Arrêtez la fuite s'il n'y a pas de risque. Déplacer les conteneurs de la zone de déversement. Lâcher d'approche depuis vent debout. Empêcher l'entrée dans les égouts, les cours d'eau, les sous-sols ou les espaces confinés. Laver les déversements dans une usine de traitement des effluents ou procéder comme suit. Confiner et recueillir les déversements avec des matériaux absorbants incombustibles, par exemple du sable, de la terre, de la vermiculite ou de la terre de diatomées, et les placer dans un conteneur pour élimination conformément aux réglementations locales (voir la section 13). Utilisez des outils à l'épreuve des étincelles et équipement antidéflagrant. Éliminer les déchets par l'intermédiaire d'un entrepreneur agréé en élimination des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter le même danger que le produit déversé.

GULF SPORT Fuel

Fiche de données de sécurité

6.4. Référence à d'autres sections

Aucune information supplémentaire disponible

SECTION 7: Manipulation et entreposage

7.1. Précautions permettant une manipulation sécuritaire

Respecter les bonnes pratiques d'hygiène et de sécurité au travail lors de la manipulation. Utiliser de l'équipement de protection individuel. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Se laver les mains avec les pauses et après le travail. Les contenants inutilisés doivent être bien fermés. Assurer une ventilation adéquate dans les locaux où le produit est utilisé. Ne pas inhaler les vapeurs. Tenir loin de la bouche. Ne pas laisser les vapeurs se dégager à des concentrations supérieures aux limites de combustion. Éliminer les sources d'inflammation – ne pas utiliser de flammes nues, ne pas fumer, ne pas utiliser d'outils pouvant produire des étincelles ni de vêtements en tissu susceptible de produire

7.2. Conditions de stockage sécuritaire et incompatibilités

de l'électricité statique; protéger les réservoirs de la chaleur, installer des équipements électriques dotés d'une technologie antidéflagrante. Conserver le produit dans un contenant certifié, correctement étiqueté et fermé, dans un lieu d'entreposage frais et bien ventilé. Protéger contre l'air, l'humidité et les impuretés mécaniques. Protéger de la lumière directe du soleil et éviter toute chaleur excessive. Tenir à l'écart de toute nourriture et boisson. Interdiction de fumer, de manger, d'utiliser une flamme nue et des outils pouvant produire des étincelles.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Carburant

SECTION 8: Contrôle de l'exposition et protection personnelle

8.1. Paramètres de contrôle

2-méthoxy-2-méthylpropane (1634-04-4)		
Valeur	Paramètres de contrôle	Base
TWA	50 ppm	USA, UCGIH Valeurs de limite de seuil (TLV)
	Remarques :	Irritation des voies respiratoires supérieures Lésions rénales Cancérogène animal confirmé dont l'importance pour humains est inconnue
PEL	40 ppm 144 mg/m ³	Limites d'exposition autorisées en Californie pour les contaminants chimiques (titre 8, article 107)

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ingénierie appropriées:	L'évacuation locale et la ventilation générale doivent être adéquates pour répondre aux normes d'exposition. Des fontaines oculaires d'urgence et des douches de sécurité devraient être disponibles à proximité immédiate de toute exposition potentielle.
Protection des mains:	Porter des gants imperméables pour minimiser le contact avec la peau. Tenez également compte des conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et de temps de contact.
Protection des yeux:	Lunettes de sécurité. Portez des lunettes de protection si des éclaboussures sont probables.
Protection de la peau et du corps:	Porter des vêtements de travail appropriés. Les travailleurs devraient porter des chaussures antistatiques.
Protection respiratoires:	Si les concentrations dans l'air sont supérieures aux limites d'exposition applicables, utiliser une protection respiratoire approuvée par le NIOSH. Respirateur purificateur d'air pour vapeurs organiques.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques

État physique	: liquide
Odeur	: caractéristique des solvants organiques

GULF SPORT Fuel

Fiche de données de sécurité

Seuil d'odeur	: indéterminé
pH	: Neutre
Taux d'évaporation relatif (butylacétate = 1)	: indéterminé
Point d'ébullition	: indéterminé
Point d'éclair	: -45°F
Température d'auto-inflammation	: indéterminé
Température de décomposition	: indéterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	: indéterminé
Pression de vapeur	: indéterminé
Densité relative de vapeur à 20 °C	: 3
Densité	: .707
Solubilité	: Négligeable.
Log pow	: indéterminé
Log kow	: Indéterminé
Viscosité, kinematic	: Indéterminé
Viscosité, dynamique	: Indéterminé
Propriétés explosives	: Indéterminé
Propriétés oxydantes	: Indéterminé
Limites d'explosivité	: Indéterminé

9.2. Autres renseignements

Contenu en COV : 100 %

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information supplémentaire disponible

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des des conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et autres sources d'inflammation.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La combustion produit du monoxyde de carbone, des aldéhydes, des hydrocarbures aromatiques et d'autres hydrocarbures.

SECTION 11: Information sur les effets toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Nocif au contact de la peau. Nocif en cas d'inhalation.

Naphta alkylé de gamme complète (pétrole) (68527-27-5)	
DL50 (orale, rat)	>5 000 mg/kg
DL50 (inhalatoire, rat)	>5,6 mg/L (4 heures)
DL50 (cutanée, lapin)	>2,000 mg/kg
2-méthoxy-2-méthylpropane (1634-04-4)	
DL50 Oral – Rat mâle et femelle	>2 000 mg/kg (Ligne directrice 401 de l'OCDE)
CL50 Inhalation – Rat mâle et femelle	4 h – 85 mg/l (OECD Test Guideline 403)
DL50 Dermique – Lapin mâle et femelle	>2 000 mg/kg (Ligne directrice 402 de l'OCDE) Indéterminé.

Corrosion/irritation cutanée : Provoque une irritation de la peau.

GULF SPORT Fuel

Fiche de données de sécurité

2-méthoxy-2-méthylpropane (1634-04-4)	
Cutanée, lapin	Résultat : Irritation cutanée – 4 h (Ligne directrice 404 de l'OCDE) Effet desséchant entraînant une peau rugueuse et gercée.
Lésions oculaires graves/irritation : Provoque une irritation oculaire grave	
2-méthoxy-2-méthylpropane (1634-04-4)	
Yeux – Lapin	Résultat : pas d'irritation oculaire (Ligne directrice 405 de l'OCDE)
Respiratory or skin sensitization : Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.	
2-méthoxy-2-méthylpropane (1634-04-4)	
Test de sensibilisation (Magnusson et Kligman) – Cobaye	Test de sensibilisation (Magnusson et Kligman) – Cobaye
Mutagénicité sur les cellules germinales : Peut causer des défauts génétiques.	
2-méthoxy-2-méthylpropane (1634-04-4)	
Indéterminé Test in vitro de mutation génique de cellules de mammifères Cellules pulmonaires de hamster chinois	Résultat : Résultat négatif Ligne directrice 486 de l'OCDE Souris – mâle et femelle – Cellules hépatiques Résultats : négatif

GULF SPORT Fuel

Fiche de données de sécurité

Cancérogénicité:	Peut causer le cancer. Les huiles minérales sont connues pour causer le cancer en raison de composants cancérigènes (par exemple, le benzène). L'huile minérale contenue dans ce produit est hautement raffinée et ne doit pas être considérée comme cancérigène. L'huile lubrifiante usagée peut contenir des composants dangereux qui peuvent causer le cancer de la peau. Le contact continu à long terme avec les huiles lubrifiantes usagées a causé le cancer de la peau chez les animaux
Toxicité sur la reproduction:	Susceptible de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) :	Peut provoquer une somnolence ou des vertiges. Inhalation aiguë toxicité - dommages possibles; irritations des muqueuses
]Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée):	Peut causer des dommages aux organes lors d'une exposition prolongée ou répétée. Les organes affectés sont : le sang, les reins, le système reproducteur, le foie, les voies respiratoires supérieures, la peau, le système nerveux central (SNC), l'œil, le cristallin ou la cornée.
Danger par aspiration:	Peut causer la mort en cas d'ingestion et de pénétration des voies respiratoires. En raison de sa faible viscosité, le produit peut pénétrer directement dans les poumons après l'ingestion ou le vomissement et peut causer des lésions graves aux poumons (pneumonie par aspiration).

SECTION 12: Information écologique

12.1. Toxicité

Ecologie – généralités : Nocif pour la vie aquatique avec des effets à long terme.

Naphta alkylé de gamme complète (pétrole) (68527-27-5)	
LL50 : 8,2 mg/l	Temps d'exposition : 96 H Espèce : Pimephales promelas Substance d'essai semi-statique : naphta alkylé léger
EL50 : 4,5 mg/l	Temps d'exposition : 48 H Espèce : Daphnia magna (Puce d'eau)
EL50 : 4,5 mg/l	Temps d'exposition : 96 h Espèce : Pseudokirchneriella Subcapitata (algues) Inhibition de la croissance
RSENO : 18 mg/l	Temps d'exposition : 96 heures Espèce : Pseudokirchneriella subcapitata (aglae) Inhibition de la croissance
LL50 5,2 mg/l	Temps d'exposition : 14 j Espèce Pimephales promelas (tête-de-boule)
RSENO: 2,6 mg/l	Temps d'exposition : 21d Espèce : Daphnia magna Essai de reproduction – Substance d'essai : alkylate léger de naphta
10mg/l	Temps d'exposition : 21 j Espèce : Daphnia magna
Biodégradabilité	Biodégradable par nature

2-méthoxy-2-méthyl propane (1634-04-4)	
Toxicité pour les poissons	Essai semi-statique CL50– Menidia beryllina – 574 mg/l – 96 h (Ligne directrice 203 de l'OCDE)
Toxicité pour les daphnies et autres invertébrés aquatiques	Test d'écoulement continu EC50 – Americamysis bahia (mysid) – 187 mg/l – 96 h (US_EPA OPPTS 850.1035)
Toxicité pour les algues	Test statique IC50– Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes) – 491 MG/L – 96 H

GULF SPORT Fuel

Fiche de données de sécurité

Toxicité pour les bactéries	Test statique CE10 – Pseudomonas putida – 710 mg/l – 18 h Remarques: (ECHA)
-----------------------------	---

12.2. Persistance et dégradabilité

2-méthoxy-2-méthylpropane (1634-04-4)	
Aérobic – Temps d'exposition 7 jours	Résultat : 9,24 % - Pas facilement biodégradable. (Ligne directrice 301D de l'OCDE)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2-méthoxy-2-méthyl propane (1634-04-4)	
Cyprinus carpio (Carpe) – 28 jours à 25°C (Tert-butyl méthyl éther) - Facteur de bioconcentration (FBC) : 1,5	

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée – substance chimique de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques.

12.5. Autres effets indésirables

Éviter les rejets dans l'environnement

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination des déchets:	Éliminer le contenu/contenant conformément aux réglementations locales/régionales/nationales/internationales.
Produit:	Les produits ne doivent pas pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol. Ne pas contaminer les étangs, les cours d'eau ou les fossés avec des produits chimiques ou des contenants usagés. Envoyer à une entreprise de gestion des déchets agréée.
Emballages contaminés:	Vider le contenu restant. Éliminer comme produit non utilisé. Ne réutilisez pas les contenants vides. Faire <u>ne pas brûler, ou utiliser une torche tranchante sur le tambour vide.</u>

SECTION 14: Information sur le transport

Conformément au DOT

Description du document de transport	: UN1203 Essence comprend l'essence mélangée à de l'alcool éthylique, avec au plus 10 % d'alcool, 3, II
N° ONU (POINT)	: 1203
DOT NA no.	: UN1203
Désignation officielle de transport DOT	: Essence comprend l'essence mélangée à de l'alcool éthylique, contenant au plus 10 % d'alcool
Classes de danger du ministère des Transports (DOT)	: 3 - Classe 3 - Liquide inflammable et combustible 49 CFR 173.120
Étiquettes de danger (DOT)	: 3 - Liquide inflammable
Groupe d'emballage (DOT)	: II - Medium Danger



GULF SPORT Fuel

Fiche de données de sécurité

- Dispositions spéciales du DOT (49 CFR 172.102) :
- 144 - S'il est transporté en tant que résidu dans un réservoir de stockage souterrain (UST), tel que défini dans 40 CFR 280.12, qui a été nettoyé et purgé ou rendu inerte conformément à la norme 1604 de l'American Petroleum Institute (API) (IBR, voir 171.7 du présent sous-chapitre), le réservoir et ce matériau ne sont soumis à aucun autres exigences du présent sous-chapitre. Toutefois, les sédiments qui restent dans le réservoir et qui répondent à la définition d'une matière dangereuse sont assujettis aux règlements applicables du présent sous-chapitre.
 - 177 - L'essence, ou l'éthanol et les mélanges d'essence, destinés à être utilisés dans les moteurs à combustion interne (p. ex. automobiles, moteurs stationnaires et autres moteurs) doivent être affectés au groupe d'emballage II, quelles que soient les variations de volatilité.
 - B1 - Si le matériau a un point d'éclair égal ou supérieur à 38 °C (100 °F) et inférieur à 93 °C (200 °F), les exigences relatives à l'emballage en vrac de l'article 173.241 du présent sous-chapitre s'appliquent. Si le matériau a un point d'éclair inférieur à 38 °C (100 °F), les prescriptions relatives à l'emballage en vrac de l'article 173.242 du présent sous-chapitre s'appliquent.
 - B33 - Les citernes à cargaison MC 300, MC 301, MC 302, MC 303, MC 305, MC 306 et DOT 406 équipées d'un évent normal de 1 psig utilisées pour le transport de l'essence doivent être conformes au tableau I de la présente disposition spéciale. Selon la classe de volatilité déterminée à l'aide de la norme ASTM D 439 et la pression de vapeur Reid (PVR) de l'essence donnée, la pression de chargement maximale et la température ambiante maximale permises pendant le chargement de l'essence ne doivent pas dépasser celles indiquées au tableau I.
 - IB2 – GRV autorisés : Métal (31A, 31B et 31N); Plastiques rigides (31H1 et 31H2); Composite (31HZ1). Exigence supplémentaire : Seuls les liquides dont la pression de vapeur est inférieure ou égale à 110 kPa à 50 °C (1,1 bar à 122 F) ou 130 kPa à 55 °C (1,3 bar à 131 F) sont autorisés.
 - T4 - 2,65 178.274(d) (2) Normal 178.275(d)(3)
- Exceptions d'emballage DOT (49 CFR 173.xxx) :
- 150
 - DOT Packaging non-Bulk (49 CFR 173.xxx) : 202
 - DOT Packaging Bulk (49 CFR 173.xxx) : 242
 - Limites de quantité du DOT Aéronefs de passagers/rail (49 CFR 173.27) : 5 L
 - Limites de quantité du DOT Aéronefs cargo uniquement (49 CFR 175.75) : 60 L
 - Lieu d'arrimage des navires du DOT : E - Le matériel peut être arrimé « sur le pont » ou « sous le pont » à bord d'un navire de charge et d'un navire à passagers transportant un nombre de passagers limité à 25 passagers, ou un passager par tranche de 3 m de longueur hors tout du bateau, mais il est interdit de transporter sur des bateaux à passagers dans lesquels le nombre limite de passagers est dépassé.

SECTION 15: Information réglementaire

15.1. Réglementation fédérale américaine

Dangers de la LEP 311/312	Risque d'incendie Danger immédiat (aigu) pour la santé Danger retardé (chronique) pour la santé
2-méthoxy-2-méthylpropane (1634-04-4)	
Composantes de la LEP 302	Aucun produit chimique contenu dans ce matériau n'est assujetti aux exigences de déclaration de l'article 302 du titre III de la LEP.
Composants Sara 313	Les composants suivants sont assujettis aux niveaux de déclaration établis par Sara Titre III, Section 313 : 2-méthoxy-2-méthyl propane (1634-04-4)
LEP 11/312 Dangers	Risque d'incendie, Danger aigu pour la santé, Danger chronique pour la santé
Massachusetts (États-Unis) Droit de connaître les composants	2-méthoxy-2-méthylpropane (1634-04-4)
Pennsylvanie Composants du droit de savoir	2-méthoxy-2-méthylpropane (1634-04-4)
New Jersey Droit de connaître les composants	2-méthoxy-2-méthylpropane (1634-04-4)

15.2. Réglementations des États américains

Naphta alkylé de gamme complète (pétrole) (68527-27-5)	
États-Unis – Californie – Proposition 65 – Ingrédients	Ce produit ne contient aucun produit chimique connu de l'État de Californie pour causer le cancer, défaut de reproduction ou la naissance.

GULF SPORT Fuel

Fiche de données de sécurité

SECTION 16: Autres renseignements

Texte intégral des phrases H

Tox. par asp. 1	Risque d'aspiration catégorie 1
Liq. inflam. 1	Liquides inflammables de catégorie 1
Liq. inflam. 2	Liquides inflammables de catégorie 2
Chronique aquatique1	Chronique aquatique 1
Toxi. aqua. aiguë 1	Toxicité aquatique aiguë
Irrit. cut. 2	Corrosion/irritation cutanée catégorie 2
Tox. pour cert. org. cibles – exp. uniq. 1	Provoque des dommages aux organes catégorie 1
Repro Tox 2	Catégorie de toxicité pour la reproduction 2
Tox. pour cert. org. cibles – exp. uniq. 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3
Tox. pour cert. org. cibles – exp. uniq. 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Catégorie d'exposition unique 2
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée de catégorie 1
Toxi. aqua. aiguë 2	Dangereux pour l'environnement aquatique à long terme/ chronique Catégorie 2
H224	Liquide et vapeur extrêmement inflammables
H225	Liquides facilement inflammables de catégorie 2
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires
H315	Provoque une irritation de la peau
H336	Peut causer de la somnolence ou des étourdissements
H370	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique
H371	Peut causer des dommages aux organes
H372	Provoque des dommages aux organes par une exposition prolongée ou répétée
H411	Toxique pour la vie aquatique avec des effets durables
H361	Soupçonné de nuire à la fertilité ou à l'enfant à naître

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et sont destinées à décrire le produit à des fins de santé, de sécurité et d'exigences environnementales uniquement. Il ne doit donc pas être interprété comme garantissant une propriété spécifique du produit.

Disposition relative aux secrets commerciaux : Conformément aux réglementations et politiques de l'OSHA, les pourcentages spécifiques et les noms spécifiques de certains produits chimiques sont désignés comme un secret commercial et ne sont pas divulgués dans le présent document. Conformément à la réglementation en vigueur, cette FDS fournit les propriétés et les effets nécessaires des produits chimiques énumérés pour ce produit. En cas d'urgence médicale, le personnel médical peut contacter le numéro d'urgence indiqué et obtenir les détails de ces produits chimiques. Si ce besoin s'en fait sentir, nous demanderons au médecin traitant de nous fournir, au moment opportun, une lettre indiquant la nécessité médicale et une signature de confidentialité pour les informations obtenues.